

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_53-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-53
Séance du 02 avril 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Pêche et de Pisciculture Rhône Cèze (AAPPMA Rhône Cèze)

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Pêche et de Pisciculture Rhône Cèze (AAPPMA Rhône Cèze)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'Association de Pêche et de Pisciculture Rhône Cèze sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de nouveaux matériels de pêche,

Considérant l'importance de l'action de l'Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA Rhône Cèze) dans la préservation du milieu aquatique et des berges de la Cèze,

Considérant la nécessité de soutenir les initiatives visant à préserver la richesse écologique de notre territoire,

Considérant l'intérêt général que revêt la pratique de la pêche pour la cohésion sociale et le tourisme local,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros à l'Association de Pêche et de Pisciculture Rhône Cèze (AAPPMA Rhône Cèze) pour l'acquisition de nouveaux matériels de pêche,
- de prélever cette somme sur le compte « 0405-65748-326 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

